

concerne la Chambre ainsi que la duplicité, la fourberie, les volte-face d'un certain ministère du gouvernement. Je crois que le moment opportun de la soulever... (*Exclamations*) Oh, oui. Levez-vous et alors hurlez.

M. l'Orateur: A tort ou a raison, l'Orateur a pris une décision et je me propose maintenant d'inviter les comités permanents et spéciaux à présenter leurs rapports.

M. NASSERDEN—COMPTE RENDU OFFICIEL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DES SUBSIDES

M. E. Nasserden (Rosithern): Je pose la question de privilège. Vous vous souviendrez qu'au cours des derniers instants du débat de vendredi dernier...

Une voix: Suivant!

M. Nasserden: Monsieur l'Orateur, puis-je obtenir un peu de silence?

Des voix: Oh!

M. l'Orateur: Il me déplaît d'avoir à dire cela, mais j'aimerais qu'on fasse un peu plus silence de ce côté-ci de la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: «Ce côté-ci», c'est le côté du gouvernement.

M. Bell: J'espère que cela sera inscrit au hansard. Lorsque vous avez dit «ce côté-ci», je suppose que vous vouliez parler du côté du gouvernement.

M. l'Orateur: La présidence n'a pas l'intention de discuter avec les honorable députés; alors assumons tous une petite partie du blâme.

M. Nasserden: Je dois dire que le bruit ne provenait pas de ce côté-ci de la Chambre.

Ma question de privilège a trait au compte rendu du vendredi 27 novembre. Votre Honneur se souviendra qu'à six heures, nous avons atteint un point où nous avons dû adopter un certain nombre de crédits sans qu'on ne puisse les étudier. J'ai alors demandé si nous ne devrions pas les consigner au compte rendu. J'ai consulté aujourd'hui le greffier adjoint de la Chambre qui m'a dit qu'un crédit dont on n'a pas discuté est inscrit à la fin du compte rendu. Or, j'ai lu ce numéro du hansard et il m'est difficile de distinguer les crédits dont personne n'a voulu discuter de ceux qu'on n'a pu étudier en raison de la procédure adoptée et parce qu'on n'a pas eu l'occasion d'en discuter.

A mon avis, on devrait indiquer au hansard les crédits dont les députés n'ont pas eu l'occasion de discuter et je vous demanderais,

[M. Mandziuk.]

monsieur l'Orateur, d'étudier la question et de veiller à faire consigner nos délibérations à ce sujet de façon exacte.

M. l'Orateur: Je remercie l'honorable député d'avoir signalé ce point à mon attention. Je vais certainement le prendre en considération et voir ce que l'on pourrait faire à ce sujet.

L'HON. M. MACLEAN—CÉLÉBRATION DE LA SAINT-ANDRÉ

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Je voudrais poser la question de privilège à propos d'un sujet qui, j'en suis sûr, ne prête à aucune controverse.

Je voudrais, en quelques mots, signaler aux honorables députés que c'est aujourd'hui la Saint-André.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. MacLean: Je suis sûr que tous les Canadiens voudront se joindre aux Canadiens d'origine écossaise du pays pour célébrer le jour dédié à ce saint patron. Nous osons croire que, lors de la prochaine fête de saint André, le Canada sera toujours un des principaux pays du Commonwealth, comptant de nombreux citoyens d'origine écossaise, qui ont largement contribué à son essor et dont l'emblème apparaît toujours sur le drapeau national.

LE DRAPEAU

MOTION VISANT À L'ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

M. H. M. Batten (Humber-St. George's) propose l'adoption du 6^e rapport du comité spécial du drapeau canadien présenté à la Chambre le jeudi 29 octobre 1964.

Des voix: Adopté!

M. Batten: Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour proposer l'adoption du sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, que j'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre, le jeudi 29 octobre, je n'oublie pas cette attitude d'impartialité complète que j'ai essayé de maintenir pendant les délibérations du comité à titre de président. (*Applaudissements*)

J'essaierai d'adopter cette même attitude dans les brèves observations que je vais faire aujourd'hui. La résolution visant à instituer ce comité fut proposée à la Chambre des communes le jeudi 10 septembre, et, pour la gouverne de tous, j'aimerais la relire. Sur une